

Communiqué de presse

13 mai 2019

Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, demande le report du CDG Express à décembre 2025 pour prioriser l'amélioration des transports du quotidien

Suite à la demande formulée par les administrateurs d'Île-de-France Mobilités lors de la dernière séance du Conseil le 17 avril dernier, Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris a été auditionné ce jour par le Conseil d'Île-de-France Mobilités sur les conditions de réalisation du CDG Express.

Le Préfet de la Région Île-de-France a présenté les conclusions de son rapport remis au gouvernement, qui prévoit deux scénarios : un scénario de report de 4 mois à mai 2024 permettant de respecter l'échéance des jeux Olympiques au prix d'une concentration des travaux impliquant une dégradation de la régularité du RER B et une coupure de 3 semaines à l'été 2023, et un scénario 2 avec un report de 2 ans à décembre 2025 et un engagement de neutralité pour les voyageurs du quotidien.

Île-de-France Mobilités réitère sa demande de donner la priorité absolue aux transports du quotidien (RER B, RER E, lignes H, K et P) pour le million de Franciliens utilisant quotidiennement le RER B et demande donc que le scénario 1 soit écarté dès lors que le Préfet de Région a publiquement reconnu :

1. Que ce scénario dégraderait la ponctualité déjà problématique du RER B
2. Que SNCF Transilien ne s'engageait pas sur sa capacité à gérer des transports de substitution crédibles lors de la coupure de 3 semaines à l'été 2023.

Il est donc impératif de décaler le projet de 2 ans et de travailler sur le scénario 2 qui doit être davantage optimisé pour limiter les contraintes sur les lignes du quotidien.

Déclaration de Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et Présidente de la Région Île de France :

- j'attends de l'Etat une orientation ferme, claire et rapide dans le sens d'un scénario 2 bis de report du planning du CDG Express permettant d'aborder cette phase cruciale de travaux sur l'axe Nord, mais aussi à l'Est, sur une base réaliste et acceptable pour les voyageurs ;
- je réitère ma demande de mise en place d'un fond d'indemnisation des voyageurs en cas de dégradations imprévues du service liée à des aléas de travaux. Je note que le Préfet de Région soutient la création d'un tel fonds d'indemnisation dans son rapport et je l'en remercie.

Le gouvernement doit maintenant prendre une décision. Si je partage la volonté de mener à bien ce projet du CDG Express important pour l'attractivité de la Région Île-de-France, sa réalisation sans décalage de 2 ans du calendrier serait en totale contradiction avec l'affichage du gouvernement sur la priorité donnée aux transports du quotidien. Ce serait une décision perdant – perdant avec l'assurance de ne pas tenir l'échéance des Jeux Olympiques compte-tenu du planning extrêmement tendu et la dégradation inacceptable des conditions de transport des Franciliens pendant ces années de travaux.

Dès décembre 2018, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités avait adopté une délibération concernant CDG Express pour exprimer son inquiétude sur les impacts sur les transports du quotidien, aussi bien dans sa phase travaux que dans sa phase d'exploitation, tout en soutenant le principe de ce projet utile pour l'attractivité économique de l'Île-de-France.

CONTACTS PRESSE Ile-de-France Mobilités

Sébastien Mabile - sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr , 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58

Hélène Duguet – helene.duguet@iledefrance-mobilites.fr – 06 29 99 45 15